

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 16 octobre 2025, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'organisation du « Oktoberfest 2025 » à Wilwerdange, de vendredi 24 octobre 2025 au dimanche 26 octobre 2025 et pour des raisons de sécurité, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Le tronçon de rue de la N12 à hauteur de « 24, Hauptstrooss » à Wilwerdange comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci et la circulation y sera réglée par des signaux colorés lumineux de vendredi 24 octobre 2025 16h00 jusqu'à dimanche 26 octobre 2025 08h00.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.

le bourgmestre:

signé Edy Mertens



Enlever le « 27/10/2025 »